

# La culture diversement impactée par la crise liée à la Covid-19 en Île-de-France

Insee Analyses Île-de-France • n° 139 • Juillet 2021

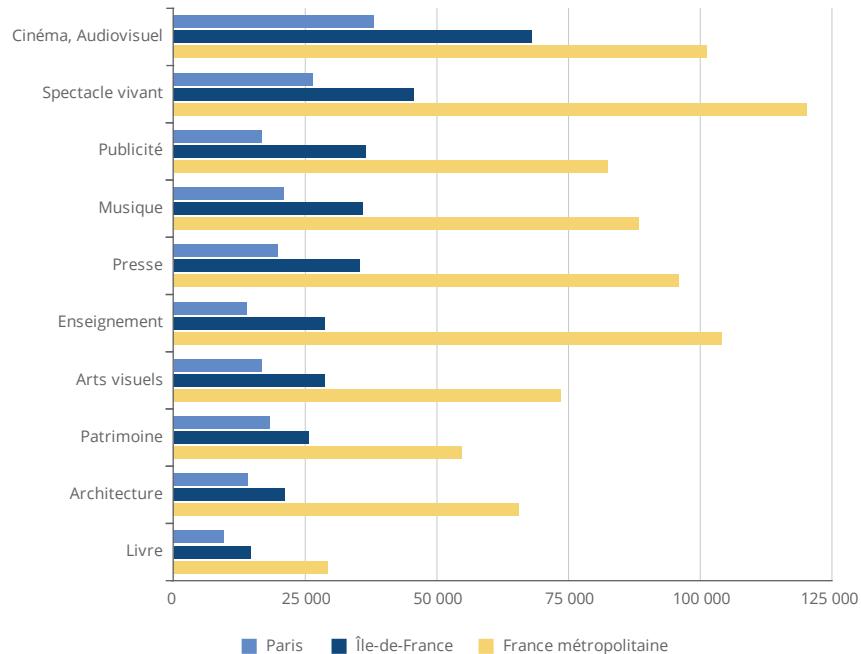


En Île-de-France, environ 310 000 actifs travaillent dans le secteur des activités culturelles et sont donc potentiellement concernés par les restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid-19. La très grande majorité (88 %) de ces emplois est concentrée dans la métropole du Grand Paris. La précarité y est plus fréquente que dans d'autres activités de services, avec une part plus élevée de CDD et d'indépendants. De nombreux domaines de la culture ont connu une forte perte d'activité pendant le confinement strict du printemps 2020, mais certains se sont mieux relevés que d'autres : le domaine du livre a ainsi pratiquement retrouvé, début 2021, son niveau d'avant-crise. À l'inverse, la perte d'activité en 2020 est sévère dans le spectacle vivant et la musique et perdure début 2021.

L'Île-de-France occupe une place privilégiée dans le domaine de la culture : forte présence d'artistes, tissu entrepreneurial dynamique, pôle de formation, accès aux financements et réseaux professionnels. En 2017, 310 000 emplois culturels y sont localisés, dont 147 000 directement liés à une profession culturelle ► **pour comprendre**. Le cinéma audiovisuel est un domaine d'activité particulièrement concentré en Île-de-France, avec deux emplois français sur trois du secteur ► **figure 1**.

En plus de ces 310 000 emplois, 108 000 personnes relèvent d'une profession culturelle sans pour autant travailler dans un secteur directement lié à la culture : c'est le cas, par exemple, d'un designer dans une société textile ou d'un comédien dans un parc d'attraction. Avec, au total, près de 420 000 emplois relevant d'un secteur ou d'une profession liés à la culture, l'Île-de-France est la première région culturelle du pays, concentrant plus de quatre emplois sur dix à l'échelle nationale. Environ 230 000 de ces emplois franciliens sont localisés à Paris.

## ► 1. L'emploi culturel par domaine en 2017



**Lecture :** en 2017, la France métropolitaine compte 120 200 emplois dans le domaine du spectacle vivant, parmi lesquels 45 700 sont localisés en Île-de-France, et 26 400 à Paris.  
**Source :** Insee, recensement de la population 2017 (géographie au 01/01/2019), exploitation complémentaire individus.

En partenariat avec :



## Un recours fréquent aux non-salariés et des conditions d'emploi plus précaires

Sur les 310 000 emplois relevant du secteur de la culture, 70 300 sont occupés par des non-salariés, soit 23 % de ces emplois : une proportion plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (10 %). Les non-salariés du secteur culturel sont présents, en premier lieu, dans les arts visuels (design, photo, arts plastiques, 59 %) mais aussi dans une moindre mesure dans l'architecture (29 %), le spectacle vivant et la musique (22 % chacun). Cette forme d'emploi permet de cumuler plusieurs activités et de s'adapter plus facilement au fonctionnement en mode « projet », mais elle peut aussi se traduire par des conditions de travail plus précaires. Les actifs de la culture concernés déclarent un revenu moyen mensuel de 1 843 euros, soit 40 % de moins que celui de l'ensemble des non-salariés franciliens. Ce revenu varie selon le secteur d'activité (de 580 euros dans l'enseignement artistique à 3 200 euros dans l'architecture et la publicité) et le statut (de 533 euros pour les micro-entrepreneurs à 3 477 euros pour les entrepreneurs individuels, gérants et professions libérales). Il peut s'ajouter à des salaires pour les personnes cumulant cette activité avec un emploi salarié.

Qu'il soit salarié ou non, un emploi culturel sur cinq ne correspond pas à un emploi à temps complet : 22 % des actifs du secteur culturel travaillent à temps partiel (14 % pour l'ensemble des actifs travaillant en Île-de-France). Dans les domaines de la musique

et du spectacle vivant, qui comprennent entre autres les intermittents du spectacle ► encadré 1, cette proportion est encore plus élevée. Dans le contexte de crise sanitaire, le temps partiel peut fragiliser les professionnels de ces domaines, et ce malgré les aides dispensées par les pouvoirs publics ► encadré 2.

## Une majorité d'emplois qualifiés

Les activités culturelles recouvrent un large éventail de métiers et une grande diversité de profils. Plus diplômés que la moyenne (57 % détiennent un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, contre 40 % tous secteurs confondus), les actifs de ce secteur occupent aussi plus souvent des emplois de cadres (51 % des emplois contre 30 % tous secteurs confondus), notamment dans les domaines de l'architecture (73 %) et de l'enseignement (65 %).

Le secteur culturel s'est nettement féminisé : en 2017, le secteur emploie presque autant de femmes que d'hommes, contre moins d'un tiers en 1991. Pour autant, dans le cinéma-audiovisuel, près de six actifs sur dix sont des hommes, en lien avec leur plus forte présence dans certains métiers techniques du spectacle (producteurs, réalisateurs, ingénieurs du son, etc.). Dans les domaines du livre, de l'enseignement et du patrimoine, les femmes sont plus nombreuses. Les domaines du cinéma-audiovisuel et de la publicité se caractérisent par l'emploi plus fréquent de jeunes : par exemple, près de la moitié des graphistes et des designers ont

moins de 35 ans, contre moins de 20 % des bibliothécaires et des conservateurs, métiers relevant respectivement de la presse et du patrimoine.

## 88 % de l'emploi culturel francilien est situé dans la métropole du Grand Paris

En Île-de-France, les trois quarts des emplois culturels sont concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine alors que ces départements représentent 48 % de l'ensemble de l'emploi francilien ► figure 2. Cela s'explique par l'implantation historique du livre dans le Quartier latin à Paris (éditions Larousse, Hatier...), des musées et institutions culturelles le long de la Seine à Paris (Musées du Louvre et d'Orsay, Bibliothèque François Mitterrand...) et de l'audiovisuel à Paris (Maison de la radio...), à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux (TF1, Canal+, C8...). Certaines localisations dans la région ont été impulsées par des politiques publiques : l'audiovisuel dans les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements parisiens, en continuité avec Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, les studios et les industries techniques à La Plaine Saint-Denis (Cité du cinéma, école Louis Lumière). D'autres implantations sont liées à des effets d'aubaine (opportunités foncières, friches industrielles reconverties), particulièrement dans le nord-est parisien : les agences d'architecture et de publicité (BETC à Pantin, par exemple) et les arts visuels, tels que le jeu vidéo, majoritairement à l'est de la rive droite parisienne et en très proche couronne, notamment à Montreuil. À l'ouest de Paris, les entreprises de la presse et de la publicité sont aussi très présentes dans le quartier d'affaires du Triangle d'or (Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>) et, dans la continuité, en petite couronne à Clichy ou Levallois-Perret (Hachette, Elle International).

Dans d'autres domaines, la localisation des entreprises est moins concentrée. Ainsi, les établissements de spectacle vivant se répartissent sur l'ensemble du territoire régional mais gardent néanmoins une très forte présence à Paris (environ 500 salles de théâtre et de spectacle privées) et en proche couronne, notamment à Montreuil, Boulogne-Billancourt et Courbevoie, où l'offre en équipements publics culturels est abondante. Les salles de cinéma sont davantage réparties sur le territoire de la métropole du Grand Paris.

## Des pertes d'activité contrastées selon les domaines

En 2019, en Île-de-France, le chiffre d'affaires global des entreprises franciliennes des domaines culturels approchait 52 milliards d'euros. En 2020, du fait des restrictions liées à la crise

### ► 1. Une année blanche pour les intermittents du spectacle

L'intermittence concerne les emplois en « CDD d'usage » accordés aux artistes et aux techniciens du spectacle vivant, et permet à ces derniers d'alterner des périodes travaillées et des périodes de non-activité pour lesquelles ils bénéficient de prestations de chômage. Au premier trimestre 2020, l'Île-de-France compte 76 200 intermittents du spectacle, dont 47 % résident à Paris. Ils ont généré un total de 385 millions d'euros de masse salariale pour 15 millions d'heures travaillées. Selon Pôle emploi, leur activité s'est contractée de 15 % par rapport au premier trimestre 2019. Plus prononcé pour le spectacle vivant, ce recul a occasionné des baisses de salaire pour une grande partie des intermittents. Une « année blanche » a été accordée aux intermittents du spectacle dont les droits d'indemnisation ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2021.

### ► 2. Des plans de soutien à différents niveaux

Au niveau de l'État, sur les 100 milliards d'euros prévus dans le plan de relance adopté en octobre 2020, 2 milliards d'euros ont été débloqués pour soutenir la culture à l'échelle nationale : musées et monuments nationaux, art vivant, filière livre, cinéma-audiovisuel. Cette somme est venue compléter les mesures d'urgence (année blanche pour les intermittents, activités partielles, exonérations de cotisations et prêts garantis par l'État). Au niveau de la région, l'État a apporté une aide supplémentaire de 408 millions d'euros en mars 2021.

La Région Île-de-France a débloqué 38,5 millions d'euros pour le plan régional de relance du secteur culturel : aides Covid-19 pour compenser la perte de recettes du secteur du spectacle vivant et des commerces culturels, aménagement et équipements de protection pour la réouverture des lieux, maintien des financements, mise en place d'un programme estival #MonÉtéMaRégion...

La Ville de Paris a apporté un soutien de 26 millions d'euros à la culture : aides à projets en fonctionnement et en investissement, contributions aux Fonds de l'État ou à d'autres organismes, exonérations de loyers et de redevances d'occupation du domaine public, organisation d'événements comme « Un été particulier » en 2020, lancement d'un appel à projets pour l'organisation de spectacles et de concerts pour l'été 2021, acquisition directe d'œuvres d'art...

sanitaire, ce chiffre d'affaires a chuté de près de 12 %, soit un recul similaire à celui observé dans toute la France. Le volume d'heures rémunérées a diminué quant à lui de 11 % en Île-de-France entre 2019 et 2020, contre - 9,5 % au niveau national.

La diminution du chiffre d'affaires varie selon les domaines : - 43 % dans le spectacle vivant, - 28 % dans la musique, - 13 % dans le patrimoine, mais - 5 % seulement dans le cinéma-audiovisuel et - 4,5 % dans le livre ► figure 3.

Selon les activités prédominantes dans les territoires de la région, la crise sanitaire a ainsi plus ou moins impacté l'emploi local. En Seine-Saint-Denis, où dominent spectacle vivant, musique et arts visuels, activités très restreintes par les règles sanitaires, le volume d'heures rémunérées a reculé de 18 %. À l'opposé, dans le département des Hauts-de-Seine, il n'a baissé que de 9 % car les activités culturelles dominantes sont celles qui ont été moins impactées par la crise (audiovisuel et publicité). À Paris, la perte d'activité a été d'environ 12 %.

### Jeu vidéo, plateformes de streaming et services d'information dopés par la crise

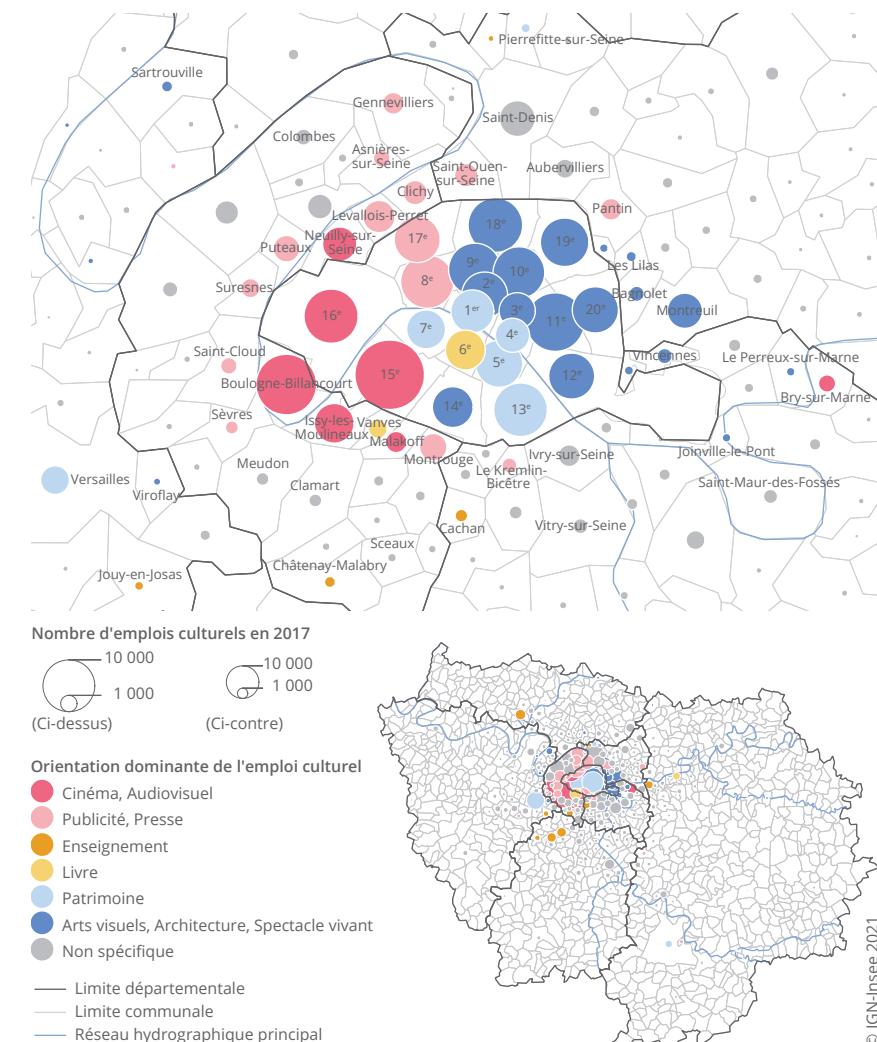
En 2020 et début 2021, la crise sanitaire et les différents confinements ont accéléré le développement de certains secteurs. C'est notamment le cas des produits culturels « consommés » à domicile, comme le jeu vidéo : en 2020, le chiffre d'affaires dans ce domaine dégagé par les entreprises régionales (1,7 milliard d'euros) a bondi de 28 % par rapport à 2019. L'édition et la distribution de vidéos (+ 10 %) ou encore les plateformes de streaming et de téléchargement (+ 17 %) se sont également développées, alors que l'édition musicale (- 4 %) et le commerce en détail de disques (- 5 %) ont limité les pertes grâce aux achats de fin d'année.

La situation sanitaire a également accru les besoins d'information du public. L'activité des services d'information, des journalistes, des photographes, des agences de presse et de la diffusion radiophonique est restée stable, voire en légère croissance en 2020.

### Livre et production de films se sont relevés à l'issue du premier confinement

D'autres domaines d'activité ont été particulièrement impactés par le confinement du printemps 2020 mais se sont redressés par la suite. Parmi eux, les filières du livre et de la presse ont bénéficié du classement fin 2020 des librairies parmi les commerces dits essentiels.

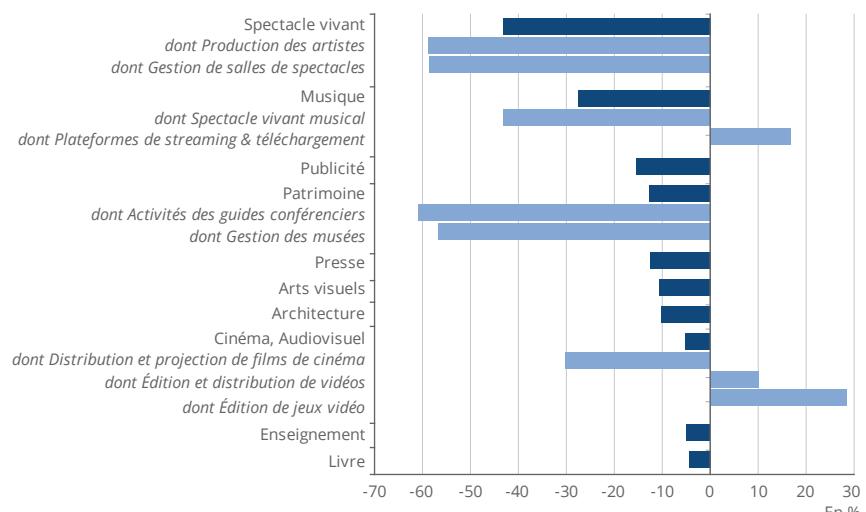
## ► 2. Volume et orientation de l'emploi culturel par commune et arrondissement parisien en Île-de-France



**Méthode :** l'orientation de l'emploi culturel (indiquée par la couleur du rond) est déterminée au moyen d'une typologie réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) avec pour variables la part de l'emploi culturel par domaine dans l'emploi total. Une orientation « Non spécifique » signifie qu'aucun domaine ne se distingue particulièrement dans l'emploi culturel de la commune concernée. Par construction, le domaine « Enseignement » regroupe l'enseignement culturel dans son ensemble mais également une partie de l'enseignement supérieur, ce qui explique que les grandes écoles, localisées notamment au sud de Paris, ressortent dans cette typologie de l'emploi culturel.

Source : Insee, recensement de la population 2017 (géographie au 01/01/2019), exploitation complémentaire individus.

## ► 3. Évolution du chiffre d'affaires par domaine culturel entre 2019 et 2020



Lecture : le chiffre d'affaires du domaine de la musique a chuté de 27,6 % entre 2019 et 2020.  
Source : fichiers CA3, calculs Insee.

De même, grâce à une adaptation des conditions de tournage, la filière cinéma (édition de chaînes de télévision, production et post-production de films) a pu maintenir son activité (environ 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 en Île-de-France). Malgré leur interruption totale durant le confinement strict du printemps 2020 et l'absence des productions étrangères due à l'impossibilité de voyager, Paris a accueilli en 2020 les tournages de 93 longs métrages, 64 séries et 223 films publicitaires, soit presque autant qu'en 2019. À l'inverse, en aval de la filière, la distribution et la projection de films de cinéma ont rencontré davantage de difficultés, avec une perte de 30 % du chiffre d'affaires et de 14 % du volume d'heures rémunérées en 2020.

### Spectacle vivant, musique, musées, guides... des activités fortement impactées

Les restrictions de rassemblements et l'absence de la clientèle internationale ont également fortement impacté l'organisation des festivals et, plus généralement, le secteur du spectacle vivant. L'activité des filières de production des artistes et de gestion des salles de spectacle a diminué de 59 % en 2020 et le volume d'heures rémunérées s'y est réduit d'un tiers ► figure 4. Dans ce domaine où l'emploi non salarié et le statut d'intermittent du spectacle sont fréquents, la baisse de l'activité est difficile à mesurer.

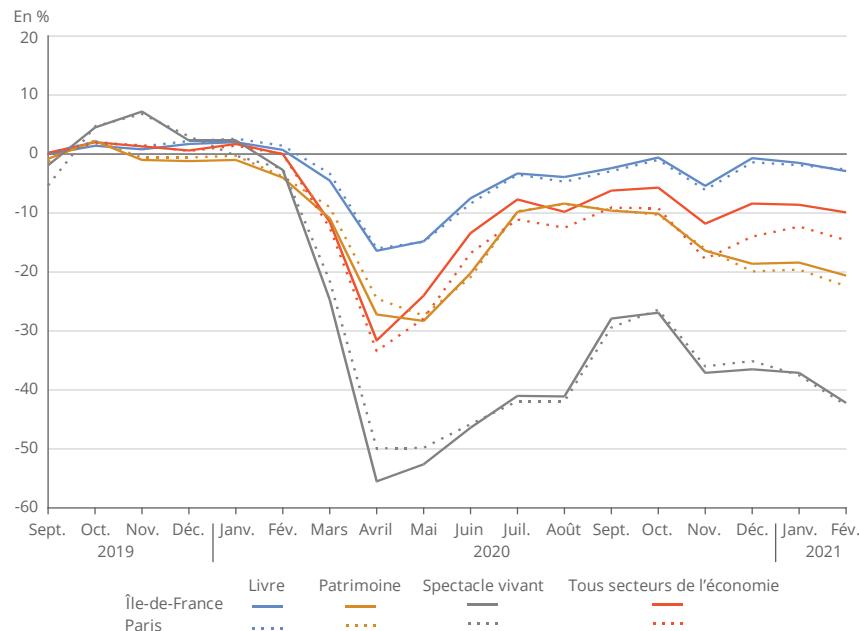
Dans les domaines très subventionnés ou relevant du secteur public comme la gestion des musées, des sites et des monuments historiques, la perte d'activité se mesure à l'aune de leur fréquentation. Entre mars 2020 et mai 2021, ces établissements culturels ont totalisé plus de onze mois de fermeture. Dans les musées de la Ville de Paris, le nombre d'entrées a chuté en 2020 de 52 % pour les expositions temporaires et de 55 % pour les collections permanentes. Le chiffre d'affaires des galeries d'art a reculé dans une moindre mesure (- 20 %) du fait de périodes de fermeture moins longues et de l'alternative qu'elles ont pu constituer pour les amateurs de musée. ●

Cécile Le Fillâtre, Jean-Philippe Martin (Insee), Marina Ribeiro, Sandra Roger (Atelier parisien d'urbanisme), Carine Camors, Odile Soulard (L'Institut Paris Region)



Retrouvez les données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► 4. Évolution du volume d'heures rémunérées par rapport à la moyenne de 2019



**Lecture :** en février 2021, le volume d'heures rémunérées dans le domaine du spectacle vivant en Île-de-France reste inférieur de 42 % à son niveau moyen de 2019.

Source : Insee, Déclarations sociales nominatives.

### ► Pour comprendre

Le dénombrement des emplois salariés et non salariés est issu du **recensement de la population 2017** (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Le **champ économique de la culture** a été défini par le service statistique du ministère de la Culture, d'après une grille européenne adaptée dans le contexte de la pandémie de Covid-19 afin de cibler plus spécifiquement les activités impactées par la crise sanitaire. Elle se base essentiellement sur la nomenclature d'activité française NAF rév. 2 de l'Insee. En complément à cette approche, l'emploi culturel peut être défini comme un ensemble de métiers issus des nomenclatures de professions et de catégories socioprofessionnelles (PCS). Dans cette étude, c'est l'approche par les activités qui a été retenue.

Les **activités culturelles** sont ainsi regroupées en dix domaines : architecture, arts visuels, cinéma audiovisuel, enseignement, livre, musique, patrimoine, presse, publicité et spectacle vivant. La filière du spectacle vivant musical (30 300 emplois en Île-de-France) est intégrée à la fois aux domaines de la musique et du spectacle vivant, mais n'est pas comptée en double dans le total de l'emploi.

Dans la cartographie, l'orientation de chaque commune est déterminée à l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP) réalisée à partir de la part de chacun des domaines culturels dans l'emploi total. Une **classification ascendante hiérarchique (CAH)** permet ensuite de dresser une typologie des communes afin de déterminer leur orientation dans l'un des dix domaines définis.

Les **chiffres d'affaires** par domaine sont estimés à partir d'une source fiscale, le formulaire CA3, que doivent remplir les entreprises pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tous les mois ou tous les trimestres. Cette estimation est réalisée sur le champ des entreprises régionales, c'est-à-dire celles pour lesquelles au moins 80 % de l'emploi salarié est localisé en Île-de-France.

Les **volumes d'heures rémunérées** sont calculés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN).

Les **revenus des non-salariés** sont estimés à l'aide de la base non-salariés de l'Insee qui permet d'analyser le profil des non-salariés et leurs niveaux de revenus par secteur d'activité détaillé et à un niveau infranational (la commune d'activité étant connue).

### ► Pour en savoir plus

- « Observatoire de l'économie parisienne : données conjoncturelles », Apur, mai 2021.
- Bourlès L., Nicolas Y., « Impact de la crise sanitaire sur l'évolution des chiffres d'affaires enregistrés dans le champ de la culture », Note de conjoncture du ministère de la Culture, février 2021.
- Calvier C., Camors C., Casarotti A., Soulard O., « L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle », Insee Analyses Île-de-France n° 82, avril 2018.
- Bisault L., Picard T., « La culture : une activité capitale », Insee Première n° 1644, avril 2017.

